

VIGILANCE METEO JAUNE AVEC ENJEU LOCAL

ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 09/05/26

Heure : 16H00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **10/05/26 à 13h00**

Fin événement prévue le **10/05/26 à 20h00 au moins**

Secteur susceptible d'être particulièrement concerné:

Entrée de la précipitation par la côte Basque et se déplace sur le nord Béarn, son passage sur les montagnes béarnaises n'est pas à exclure.

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages pouvant s'accompagner de fortes rafales de vent.

Une dégradation orageuse organisée se met en place dimanche après-midi sur le sud de les Pyrénées-Atlantiques.

Ces orages peuvent s'accompagner par endroits d'une activité électrique importante, de chutes de grêle, de rafales de vent ainsi que de fortes pluies tombant en peu de temps. Une nette accalmie se produit par l'ouest en soirée.

Une aggravation du niveau de vigilance est possible.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau. Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC